

Accompagnement vers l'emploi

Quels réflexes avoir ?

Préconisation 9 : Mobilisez les dispositifs d'insertion

Réflexe 1 : Identifiez et orientez vers les structures d'insertion du territoire

Réflexe 2 : Faites systématiquement le lien avec les acteurs de la santé

Préconisation 10 : Levez les freins périphériques à l'emploi

Réflexe 1 : Informez les personnes sur leurs droits au travail

Réflexe 2 : Orientez vers un bilan mobilité

Réflexe 3 : Identifiez les solutions de garde d'enfants sur votre territoire

Réflexe 4 : Favorisez l'employabilité par l'amélioration des compétences psychosociales

Préconisation 11 : Impliquez les entreprises dès la recherche d'emploi

Réflexe 1 : Incitez les entreprises à adapter leurs méthodes de recrutement

Réflexe 2 : Informez et sensibilisez les entreprises sur les autorisations de travail

Réflexe 3 : Orientez vers des actions de parrainage/mentorat

Voir Brique 1

Préconisation 4 : Pensez aux actions de renforcement de la confiance en soi

Réflexe 1 : Selon le moment du parcours, adaptez vos orientations

3

Mobilisez les dispositifs d'insertion

REFLEXE 1 : Identifiez et orientez vers les structures d'insertion du territoire

Pourquoi ce réflexe ?

Pour une première expérience dans le monde du travail tout en travaillant la levée des freins à l'emploi.

Cette phase peut se révéler un véritable accélérateur de parcours notamment pour les personnes rencontrant des difficultés avec l'apprentissage du français.

3

Pour qui ?

Des personnes bénéficiaires de la protection internationale avec un faible niveau de qualifications et/ou de français.

CONSEILS :

- Orientez vers la structure la plus adaptée en fonction du projet professionnel, du niveau de français et du degré d'autonomie de l'intéressé(e).
- Gardez à l'esprit que la formation FLE est normalement incluse dans le temps du contrat d'accompagnement des personnes.

Quels dispositifs et outils ?

Laissez-vous guider dans le parcours d'insertion par l'activité économique

- Qu'est-ce que c'est ? Un guide présentant les principes fondamentaux de l'IAE, la démarche à suivre pour prescrire un parcours IAE ainsi que le fonctionnement des services de la Plateforme de l'inclusion. Il contient également une boîte à outils.
- Pour qui ? Les orienteurs ou prescripteurs des SIAE.

[Accéder à la ressource](#)

Trouver la structure d'insertion adaptée au projet de la personne via la plateforme "les emplois de l'inclusion"

- Qu'est-ce que c'est ? Une plateforme qui recense les structures d'insertion présentes sur votre territoire. Ce dispositif permet de connaître la diversité des offres du territoire afin de mieux faire se rencontrer les offres et les différents profils éligibles.
- Pour qui ? Les orienteurs ou prescripteurs des SIAE...mais également les personnes BPI elles-mêmes. Les orienteurs peuvent être des associations avec des salariés et/ou des bénévoles.
- Comment je l'utilise ? Créez un compte pour votre structure afin de suivre les dossiers individuels.

[Accéder à la ressource](#)

[Voir les critères](#)

Connaissez-vous les clauses sociales ?

- Qu'est-ce que c'est ? La clause sociale est un outil juridique mobilisable qui consiste en la possibilité pour un donneur d'ordre de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. La clause sociale d'un marché public oblige les entreprises prestataires à faire appel à des personnes en insertion professionnelle.
- Pour qui ? Les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Comment je l'utilise ? Contactez le coordinateur de votre territoire pour identifier les clauses en cours ou à venir.

[Accéder à la ressource](#)

CONSEIL :

Afin de donner toutes les chances aux personnes que vous accompagnez, n'oubliez pas de transmettre son CV et une note dans la case commentaire reprenant les critères d'éligibilité.

3

Quels dispositifs et outils ?

Pensez aux groupements d'employeurs

En fonction du projet professionnel de la personne et du secteur vers lequel elle souhaite s'orienter, n'hésitez pas à chercher les groupements d'employeurs près du domicile de la personne accompagnée. Voici quelques exemples :

⇒ Rapprochez-vous des chambres consulaires.

Les Chambres des métiers, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres d'agriculture proposent des actions pour soutenir l'insertion professionnelle des personnes BPI (par exemple : Les CCI Paris Ile-de-France avec l'incubateur des réfugiés entrepreneurs ou les centres de formation d'apprentis).

⇒ Contactez le CREPI de votre région.

Le Réseau des Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) est un réseau national dont l'objet est de faire bénéficier les personnes en recherche d'emploi d'actions de mise en relation directe avec des employeurs.

[Accéder à la ressource](#)

⇒ Pensez au réseau des clubs « Les entreprises s'engagent ».

Ce réseau rassemble des entreprises engagées sur le territoire. Pour trouver celles proches du domicile de la personne accompagnée : [Accéder à la ressource](#)

⇒ Renseignez-vous sur la fondation FACE.

La fondation FACE est présente sur un très grand nombre de territoires, n'hésitez pas à consulter leur site et vous mettre en lien pour bénéficier de leur réseau d'entreprises et de leurs projets en faveur de l'insertion et de l'emploi.

[Accéder à la ressource](#)

⇒ Recherchez les GEIQ sur votre territoire.

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) est une association indépendante pilotée et gérée par des entreprises mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes et le recrutement. Chaque GEIQ construit avec ses entreprises adhérentes des parcours de formation en alternance allant de 6 à 24 mois, adaptés à leurs besoins et visant une qualification.

[Accéder à la ressource](#)

3

Mobilisez les dispositifs d'insertion

REFLEXE 2 : Faites systématiquement le lien avec les acteurs de la santé

Pourquoi ce réflexe ?

Pour lever les difficultés d'accès à l'emploi et pour anticiper les potentielles ruptures dans le parcours.

Pour qui ?

Des personnes bénéficiaires de protection internationale avec un faible niveau de qualifications et/ou de français.

3

CONSEIL :

Soyez attentif à l'état de santé de la personne que vous accompagnez et n'hésitez pas à consulter les formations proposées dans [l'annexe 4](#).

POINT D'ATTENTION :

N'oubliez pas de demander l'accord de l'intéressé(e) avant la mise en lien avec un professionnel de santé.



Quels dispositifs et outils ?

Sollicitez la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH)

- Qu'est-ce que c'est ? Un lieu d'information et d'accompagnement aux personnes handicapées. Elle évalue, oriente vers des dispositifs spécifiques et facilite l'inclusion en milieu ordinaire de travail.
- Pour qui ? Toute personne en situation de handicap.
- Comment je l'utilise ? Sollicitez la MDPH au niveau de votre département.

[Fiche Refugies.info](#)

[Annuaire MDPH](#)

Pour les situations de handicap : Identifiez le bon interlocuteur pour accompagner dans les démarches vers l'emploi

- Qu'est-ce que c'est ? Un réseau d'acteurs dont « Cap emploi » et d'autres structures qui interviennent auprès des employeurs et des personnes en situation de handicap afin de promouvoir l'intégration et le maintien dans l'emploi.
- Pour qui ? Les personnes en situation de handicap.
- Comment je l'utilise ? Renseignez-vous auprès du référent France Travail.

[Accéder à la ressource](#)



CONSEIL :

- Engagez cette démarche le plus tôt possible dans le parcours compte tenu du délai des démarches (entre 4 mois et un an).
- Pensez à prendre en compte les représentations culturelles pour travailler sur l'acceptation de la situation de handicap.

CONSEIL :

N'oubliez pas de consulter la plateforme de l'inclusion pour rechercher une structure d'insertion par l'activité économique susceptible d'accueillir des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé via la plateforme « les métiers de l'inclusion ».

Quels dispositifs et outils ?

Formez-vous sur les problématiques de santé mentale

- Qu'est-ce que c'est ? Un guide pour accompagner au quotidien les personnes exilées et présentant des problèmes de santé mentale.
- Pour qui ? Les personnes migrantes ayant des problèmes de santé mentale.

[Accéder à la ressource](#)

[Consulter l'annexe 4](#)

CONSEIL :

Formez-vous auprès des structures spécialisées, notamment :

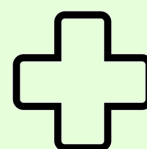
Parcours d'exil (Paris).	Centre Frantz Fanon (Montpellier).
Centre primo Levi (Paris).	Centre interstices (Orléans).
Migration Santé (Montreuil).	L'Orspere Samdara (Lyon).

Quelles pratiques inspirantes ?

Quand l'accompagnement pour résoudre les problèmes de santé stimule les parcours d'insertion

- Inspirée par ? Le Dispositif Santé Réfugié (DSR) de Coallia (29).
- Pour qui ? Les personnes primo-arrivantes et BPI ayant des problèmes de santé, supposés ou avérés.
- Comment ça marche ? Proposez l'entrée dans un parcours de santé personnalisé et sans limitation de durée, en s'appuyant sur de l'interprétariat, afin de renforcer la capacité d'agir des personnes sur leur santé (par de la prévention, de l'information et de l'accompagnement adapté).
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? Développez un réseau partenarial d'acteurs de la santé et d'interprètes et utilisez une [fiche de liaison](#) commune à tous pour orienter vers ce type de dispositif. Informez les professionnels de santé que vous contactez sur les spécificités du public BPI pour les impliquer dans leur prise en charge. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre territoire pour construire le projet.

[Accéder à la ressource](#)



VERBATIM :

« Il existe un lien direct entre le rétablissement des personnes suivies et leur accès à l'emploi »
Coallia (rapport d'activités 2023).

Levez les freins périphériques à l'emploi

REFLEXE 1 : Informez les personnes sur le droits du travail

Pourquoi ce réflexe ?

- Pour renforcer les capacités d'agir des personnes dans le monde du travail.
- Pour prévenir les situations d'abus, d'exploitation et de non-respect des droits.
- Pour éviter d'éventuelles tensions ou incompréhensions entre l'employeur et la personne BPI qui pourraient aboutir à une rupture de parcours dans l'emploi ou la formation (alternance).

Pour qui ?

Tous, soit pour informer, soit pour vérifier que les informations sont acquises.

CONSEIL :

Veillez à informer et sensibiliser les intéressés tout au long du parcours et à les accompagner dans les mois qui suivent l'entrée en emploi.



Quels dispositifs et outils ?

Informez les personnes dans une langue accessible avec des outils traduits et des outils faciles à lire et comprendre.

Tous niveaux de français (sauf analphabètes)

- ⇒ Le Site Réfugiés.info est une application et un site en ligne avec des ressources traduites sur divers sujets dont le droit du travail (connaissance sur les essentiels du droit du travail, sur les différents statuts professionnels, le contrat de travail...).

[Accéder à la ressource](#)

Niveaux de français supérieurs à A2

- ⇒ Le guide « je découvre le travail, je découvre l'entreprise » FALC (facile à lire et à comprendre) que l'entreprise peut remettre à la personne pour connaître ses droits et le monde de l'entreprise.

[Accéder à la ressource](#)

Quelles pratiques inspirantes ?

Pensez à solliciter les entreprises pour animer les ateliers

- Inspirée par ? La fondation FACE Alsace.
- Pour qui ? Les personnes BPI à la recherche d'un emploi.
- Comment ça marche ? Sollicitez les entreprises locales afin d'intervenir/animer les sessions d'information sur le droit du travail et créer des opportunités de rencontre avec les entreprises du territoire.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? D'un contact avec des entreprises locales de votre territoire.

VERBATIM :

« Les personnes prennent l'habitude d'échanger avec d'autres personnes que des travailleurs sociaux, réduisent pour certains leur appréhension du monde de l'entreprise et élargissent leur réseau professionnel. Pour certains, cela peut même aboutir à une embauche ! »

La Responsable de site - Fondation FACE Alsace

CONSEIL :

La fondation FACE est présente sur un très grand nombre de territoires, n'hésitez pas à consulter leur site et vous mettre en lien pour collaborer avec leur réseau d'entreprises.

[Accéder à la ressource](#)

Levez les freins périphériques à l'emploi

REFLEXE 2 : Orientez vers un bilan mobilité

Pourquoi ce réflexe ?

Pour identifier et lever les freins (financiers, matériels ou encore psychologiques) à la mobilité et renforcer l'autonomie des personnes réfugiées.

Pour qui ?

Tous.

CONSEILS :

- Relativisez l'absence de permis de conduire chez la personne : il existe d'autres modes de déplacement pour travailler.
- Prévenez la contraction de dettes ou assurez-vous du règlement des dettes de transport qui peuvent être importantes et avoir un impact sur le projet professionnel des personnes.

Quels dispositifs et outils ?

Tous niveaux de français

Attention aux délais pour échanger le permis !

- Qu'est-ce que c'est ? Un dispositif d'échange du permis de conduire obtenu dans le pays d'origine contre un permis français. C'est une procédure obligatoire pour conduire en France et qui doit être effectuée dans un délai d'un an maximum suivant la décision de l'OFPRA (statut de réfugié, protection subsidiaire ou apatride).
- Pour qui ? Les personnes étrangères qui possèdent un permis de conduire à l'étranger sous réserve du respect de certaines conditions.
- Comment je l'utilise ? Connectez-vous sur le site de l'ANTS.

[Accéder à la ressource](#)

Posez les premières bases de déplacements en toute sécurité

⇒ Sensibilisez les personnes réfugiées au code de la route

(y compris pour les mobilités douces - vélo, trottinettes...) quelle que soit l'option mobilité projetée et le niveau de langue. [Des entraînements sont disponibles ici](#)

⇒ Rapprochez-vous du centre GRETA

(Groupement d'Établissement de l'Éducation Nationale) le plus proche pour l'inscription, ou de la mairie de la commune de résidence selon les territoires, pour passer l'examen des attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER).

Niveau de langue : possible infra A1 car l'entraînement se fait sur la base de vidéos et de consignes très simples. [Consultez la liste des centres pour passer l'ASSR2](#)

⇒ Pensez également à sensibiliser les personnes réfugiées sur la nécessité de prendre une assurance

pour son scooter (ou véhicule) en les accompagnant ou en les orientant sur des sites officiels d'assurance pour prévenir les éventuelles escroqueries.

⇒ Sollicitez un interprète pour le passage du code de la route

Le coût de la prestation est à la charge du candidat et le traducteur doit être inscrit comme un expert auprès du tribunal. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour connaître les modalités. €

ASTUCE :

pour des niveaux infra A1, au GRETA de Bayonne (64), le formateur reformule les questions non comprises pendant l'examen pour ceux qui ne les comprennent/lisent pas.

3

Quels dispositifs et outils ?

Orientez vers un bilan mobilité sur le territoire

⇒ La prestation « Bilan accompagnement mobilité » auprès de France Travail.

- Qu'est-ce que c'est ? Une prestation qui accompagne vers une mobilité plus autonome pour accroître les opportunités de recrutement ou de formation. Ce bilan aide à qualifier et lever les freins à la mobilité et à mobiliser les dispositifs existants.
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Sollicitez cette prestation auprès du référent France Travail.

[Accéder à la ressource](#)

⇒ Tournez-vous également vers la Plateforme mobilité !

- Qu'est-ce que c'est ? Une plateforme d'information pour accompagner les personnes en situation de fragilité vers une mobilité plus autonome (diagnostic, formation, suivi) puis la mise en réseau d'opérateurs porteurs de solutions de mobilité (transporteurs publics, acteurs privés et associatifs).
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Vérifiez l'existence d'une plateforme sur votre territoire via la cartographie ci-dessous et sollicitez-la !

[Accéder à la ressource](#)

ASTUCE :

La plateforme inclusion répertorie également les offres de mobilité sur le territoire.

[Accéder à la ressource](#)



Quelles pratiques inspirantes ?

Accueillez des bilans "mobilité" au sein de votre structure

- Inspirée par ? La plateforme mobilité Aiguillage (95).
- Pour qui ? Les personnes BPI hébergées dans les centres du Dispositif National d'Accueil (DNA) ou accompagnées par le programme AGIR, quel que soit leur niveau de langue en français.
- Comment ça marche ? Faites appel à des « conseillers mobilité insertion » itinérants pour intervenir directement dans vos établissements ou ceux de vos partenaires. Ils effectuent des diagnostics et conseils de mobilité auprès des personnes que vous accompagnez et trouvent ensemble des solutions de mobilité adaptées à leurs souhaits, à leurs ressources et aux problématiques repérées.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? De partenaires dans la mobilité (plateforme mobilité, autoécoles solidaires) prêts à se déplacer (démarche d'aller-vers).

[Accéder à la ressource](#)

3

Orientez vers du FLE couplé à l'apprentissage du code de la route

- Inspirée par ? Intégracode, porté par le réseau Mob'in en partenariat avec le ministère de l'Intérieur.
- Pour qui ? Les personnes pour qui l'obtention d'un permis de conduire peut être un facteur de motivation à l'apprentissage du français. La personne doit avoir un niveau de français A2 minimum pour obtenir un effet de levier suffisant.
- Comment ça marche ? Améliorez les compétences linguistiques des personnes que vous accompagnez tout en assimilant les prérequis à l'entrée en formation code de la route. Pour un accompagnement de qualité, il faut compter en moyenne 18 mois (300 heures) avec un taux de réussite à l'obtention du permis autour de 70%. Souvent les 6 premiers mois nécessitent un investissement à temps plein (pas la possibilité de travailler en parallèle).
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? Consultez la [fiche refugies.info](#).

Levez les freins périphériques à l'emploi

REFLEXE 3 : Identifiez les solutions de garde d'enfants sur votre territoire

Pourquoi ce réflexe ?

Pour permettre aux personnes BPI de réaliser les démarches de recherche d'emploi, de participer à des formations linguistiques ou professionnelles et de trouver un emploi.

Pour qui ?

Les personnes BPI ayant des enfants à charge.

CONSEIL :

Pensez à solliciter des aides auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou des Maisons du Département pour étudier toutes les possibilités d'aides financières.

Quels dispositifs et outils ?

Tous niveaux de français

Mobilisez des aides financières de garde d'enfant pour parent isolé (AGEPI)

- Qu'est-ce que c'est ? Des aides financières lors de la recherche d'emploi ou l'entrée en formation.
- Pour qui ? Les parents isolés ayant des enfants de moins de 10 ans et demandeurs d'emploi non indemnisés (critères cumulatifs).
- Comment je l'utilise ? Sollicitez des aides auprès du référent France Travail (AGEPI).

[Accéder à la ressource](#)

Obtenez une place dans une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

- Qu'est-ce que c'est ? Des places réservées dans certaines crèches.
- Pour qui ? Les parents ayant des enfants de moins de 3 ans.
- Comment je l'utilise ? Contactez un référent de France Travail ou la mairie pour connaître les crèches labellisées AVIP sur le territoire.

[Accéder à la ressource](#)

Quelles pratiques inspirantes ?

Et s'il existait une garderie éphémère ?

- Inspirée par ? L'observatoire du partage (93).
- Pour qui ? En priorité les familles précaires, les demandeurs d'emploi et les familles monoparentales.
- Comment ça marche ? Organisez un service gratuit de garde collective d'enfants qui permet aux parents de consacrer du temps à des démarches. Les interventions de demi-journées peuvent se faire régulièrement et/ou de manière plus ponctuelle.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ?
 - Identifiez un lieu d'accueil (centre social ou maison de quartier par exemple).
 - Mobilisez au moins deux professionnels de la petite enfance bénévoles par douzaine d'enfants environ.
 - Mettez à disposition un espace modulable et une communication ciblée vers les familles précaires.

[Pour aller plus loin](#)



3

Faites appel aux structures d'aide à domicile

- Inspirée par ? Le CIDFF (15).
- Pour qui ? Les femmes BPI avec des enfants non scolarisés qui sont invitées à des ateliers ou des temps de travail pour construire leur projet professionnel.
- Comment ça marche ? Faites appel à une association d'aide à domicile pour recruter une assistante maternelle le temps des ateliers organisés pour les femmes que vous accompagnez. Cette pratique permet à la fois de rendre disponible les femmes pour leur accompagnement et d'habituer les femmes à confier leurs enfants à une tierce personne.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? Un budget pour l'assistante maternelle et un espace pour accueillir les enfants.



Levez les freins périphériques à l'emploi

REFLEXE 4 : Favorisez l'employabilité par l'amélioration des compétences psychosociales

Pourquoi ce réflexe ?

- Pour veiller au bien être (travail sur l'estime de soi, restauration du pouvoir d'agir...) des personnes tout au long du processus d'accompagnement.
- Pour repérer et anticiper les difficultés liées à la santé mentale qui auraient un impact ou freineraient l'évolution du parcours.



Pour qui ?

Tous.

A NOTER :

Les compétences psychosociales (CPS) sont un ensemble de compétences sociales, émotionnelles et cognitives qui ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi et aux autres.

Quels dispositifs et outils ?

Utilisez-vous pour renforcer les compétences psychosociales des personnes accompagnées

- Qu'est-ce que c'est ? Des outils d'information, des kits d'accompagnement sur le développement des compétences psychosociales (CPS).
- Pour qui ? Les professionnels du secteur social, sanitaire ou éducatif.

[Accéder à la ressource](#)

La FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé) - Région Centre-Val de Loire (gratuit) : [Accéder à la ressource](#)



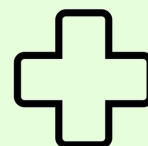
CONSEIL :

Formez-vous auprès des structures spécialisées, certaines proposent des formations en ligne gratuites.

Quelles pratiques inspirantes ?

Et s'il existait des espaces ressources pour soutenir le lien social et la santé mentale des personnes que vous accompagnez ?

- Inspirée par ? L'Orspere Samdarra (69).
- Pour qui ? Les personnes en situation d'exil qui se sentent seules et/ou désœuvrées.
- Comment ça marche ? Construisez avec les personnes que vous accompagnez un lieu d'accueil convivial et chaleureux pour qu'elles puissent partager leurs expériences, valoriser leur savoir-faire et compétences, impulser des actions et projets, exprimer leur créativité, trouver des outils pour se sentir mieux face à des situations vécues. Ne prévoyez pas d'inscription ni de rendez-vous mais organisez un planning d'activités (artistiques, sportives, thérapeutiques...) pour favoriser la rencontre entre pairs, avec une équipe polyglotte. Variez les supports de médiation afin que chacun identifie son « espace ressource » pour développer ses compétences psychosociales.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? Renseignez-vous sur les offres du territoire pour proposer ces espaces de rencontres et de reconstruction. Si vous souhaitez le créer, appuyez-vous sur un réseau de partenaires culturels, sportifs et de santé et identifiez un espace pour faciliter ces rencontres.



3

Pour aller plus loin avec une pratique inspirante :

- Envie de développer les compétences psychosociales des personnes que vous accompagnez avec l'intervention de médiateurs en santé ? Par Migrations Santé (75, 77 et 93) et Initiatives et Développement dans le Loiret (45) - [Voir annexe 5.10](#)

Impliquez les entreprises dès la recherche d'emploi

REFLEXE 1 : Incitez les entreprises à adapter leurs méthodes de recrutement

Pourquoi ce réflexe ?

- Pour faciliter les rencontres entre les personnes réfugiées et les entreprises locales.
- Pour encourager la mise en place de procédures inclusives (recrutement adapté, création/ adaptation au poste).

Pour qui ?

Tous.

CONSEIL :

Ayez en tête que les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement et sont donc tout à fait disposées à collaborer avec vous pour adapter leurs procédures.

Quels dispositifs et outils ?

Tous niveaux de français

Pourquoi pas le sport pour rencontrer les recruteurs ? « Du stade vers l'emploi »

- Qu'est-ce qu'est c'est ? Un dispositif de France Travail proposant une activité sportive à des personnes en recherche d'emploi et des recruteurs afin de créer du lien et d'envisager un retour à l'emploi. Lors de ces ateliers, chacun peut révéler des « soft skills », des qualités personnelles, des savoir-être qui peuvent intéresser les recruteurs.
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Contactez le référent France Travail pour lui demander où se trouve le prochain Stade vers l'emploi à proximité.

[Accéder à la ressource](#)

Guidez les entreprises pour intégrer des personnes BPI

- Qu'est-ce que c'est ? Des ressources pour vous aider à répondre aux questions des entreprises. Quelques exemples :

⇒ « Guide et première étape pour intégrer des personnes réfugiées en entreprise »
[Accéder à la ressource](#)

⇒ Guide « info emploi réfugiés » p. 80-95 – Questions posées par l'employeur [Accéder à la ressource](#)

⇒ Pour vous aider à sensibiliser les employeurs sur le cadre légal et les outils qui existent pour les aider dans le recrutement et l'intégration de personnes réfugiées dans l'entreprise, n'hésitez pas à utiliser ce court [flyer](#) conçu par les pouvoirs publics.

Quels dispositifs et outils ?

Niveau de français minimum A2

Connaissez-vous le recrutement sans CV ?

- Qu'est-ce que c'est ? Un outil pour tester les aptitudes, les compétences techniques et socio-émotionnelles développées lors d'expériences professionnelles ou personnelles à travers des mises en situations, des exercices ludiques.
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Sollicitez France Travail pour recenser les entreprises ayant recours à ce type de recrutement. Par ailleurs, notez que France travail a développé sa propre méthode de recrutement par simulation, pour certains métiers et secteurs (par exemple : aide à domicile, ouvrier du bâtiment, chauffeur-livreur, soudeur).

[Accéder à la ressource](#)

Avez-vous testé le job dating inversé ?

- Qu'est-ce que c'est ? Un temps de rencontre où ce sont les employeurs qui viennent à la rencontre des demandeurs d'emploi lors de salons dédiés pour présenter l'activité et les savoir-faire de leur structure, ainsi que leurs besoins en recrutement.
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Renseignez-vous auprès de France travail pour connaître les événements à venir OU organisez vous-même un événement pour mettre en place cette méthode de recrutement avec un réseau d'entreprises.

[Accéder à la ressource](#)

3

Quelles pratiques inspirantes ?

- Accompagnez l'entreprise avant le candidat avec le dispositif EDNA (Emploi Durable Nouveaux Arrivants) qui permet aux TPE de franchir le cap de l'embauche utilisant méthode IOD (31, 33, 44 et 75). [Voir annexe 5.8.](#)
- Avez-vous des chargés de mission « relations entreprises » sur votre territoire ? par Transfer (33) qui permet de mobiliser les entreprises par la prospection et la proposition de services de proximité aux employeurs pour intégrer une personne de premier niveau de qualification. [Voir annexe 5.11.](#)

Impliquez les entreprises dès la recherche d'emploi

REFLEXE 2 : Informez et sensibilisez les entreprises sur les autorisations de travail

Pourquoi ce réflexe ?

Pour lever des réticences à l'embauche de personne BPI liées à la méconnaissance en droit des étrangers des employeurs.

Pour qui ?

Tous.

Quels dispositifs et outils ?

Aidez-vous des guides pour informer et répondre aux entreprises !

- Qu'est-ce que c'est ? Des guides d'accompagnement du parcours professionnel des personnes BPI vous permettant de rassurer les employeurs sur les autorisations de travail. Quelques exemples :

⇒ [Le guide d'Ile-de-France du PROFAIR](#) d'avril 2023 propose des fiches pratiques accessibles :

- Fiche n°1 s'intitulant : qui est autorisé à travailler ?

- Annexe 1 (p. 48) : les éléments de cette fiche ont vocation à présenter aux employeurs les éléments juridiques permettant d'embaucher une personne BPI.

⇒ [Le guide « info emploi réfugiés »](#) décline à partir de la page 83 les différents statuts de travailleur en précisant les modalités d'autorisation de travail.

⇒ [La Direction générale des étrangers en France \(DGEF\)](#) a dernièrement publié un [flyer](#) présentant les modalités de sécurisation des documents provisoires de séjour délivrés par le nouveau système d'information pour le recueil et le traitement des demandes de titre de séjour : l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF).

⇒ [Pour vous aider à sensibiliser les employeurs](#) sur le cadre légal et les outils qui existent pour les aider dans le recrutement et l'intégration de personnes réfugiées dans l'entreprise, n'hésitez pas à utiliser ce court [flyer](#) conçu par les pouvoirs publics.

ASTUCE :

Ces guides sont réalisés par des régions mais contiennent des informations générales en droit qui peuvent être utiles à tous les conseillers sur l'ensemble du territoire.

Impliquez les entreprises dès la recherche d'emploi

REFLEXE 3 : Orientez vers des actions de parrainage/mentorat

Pourquoi ce réflexe ?

Pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes BPI en étant accompagnées par des professionnels en activité ou retraités, bénévoles, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Le parrainage/marrainage permet de renforcer l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle.

Pour qui ?

Tous.

Quels dispositifs et outils ?

Elargissez le réseau des personnes ressources : le parrainage/le marrainage

- Qu'est-ce que c'est ? La mise en place d'une relation privilégiée entre une personne habitant en France de longue date (parrain ou marraine) et une personne bénéficiant d'une protection internationale (filleul ou filleule) pour créer du lien social et faciliter la découverte de la société française (compréhension du droit du travail).
- Pour qui ? Tout public.
- Comment je l'utilise ? Sollicitez une association qui propose des actions de parrainage à destination de personnes réfugiées.

[Accéder à la ressource](#)

Elargissez le réseau des jeunes des moins de 30 ans : 1 jeune 1 mentor

- Qu'est-ce que c'est ? Il prévoit l'accompagnement individuel d'un jeune par une personne bénévole, pour l'aider à prendre confiance en lui et développer son autonomie pendant au moins six mois.
- Pour qui ? Les jeunes de moins de 30 ans.
- Comment je l'utilise ? Prenez rendez-vous sur la plateforme en ligne pour inscrire le jeune et identifier un mentor selon les attentes et les possibilités du territoire.

[Accéder à la ressource](#)



Quelles pratiques inspirantes ?

Et pourquoi pas un parrainage/marrainage intergénérationnel ?

- Inspirée par ? L'association Duo for a job.
- Pour qui ? Les jeunes BPI en recherche d'emploi.
- Comment ça marche ? Proposez du mentorat intergénérationnel et interculturel pour faciliter l'accès au marché du travail des plus jeunes tout en valorisant l'expérience des plus de 50 ans. Une fois jumelés, le jeune et son mentor se rencontrent deux heures par semaine pendant six mois.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? Soit d'orienter directement vers une antenne de Duo for a Job (<https://www.duoforajob.fr/en/home/>), soit, s'ils ne sont pas présents sur votre territoire, de trouver d'autres associations ou développer votre propre réseau de mentors. Attention ! Animer un réseau de mentors réclame du temps et de l'accompagnement.



3

Et si pour une fois, vous misiez sur la non-mixité ?

Intercultur'elles

- Inspirée par ? UniR (Universités et Réfugiés) (75) dans le cadre du programme Intercultur'elles.
- Pour qui ? Les femmes primo-arrivantes.
- Comment ça marche ? Montez un programme de mentorat 100% féminin sur six mois afin de développer les projets académiques, professionnelles et le réseau des femmes que vous accompagnez. Favorisez ainsi la reconnaissance mutuelle entre pairs en créant un espace de confiance et d'échange basé sur l'interculturalité.
- De quoi ai-je besoin pour la mise en œuvre ? D'un réseau de partenaires pour identifier des femmes en nombre suffisant pour devenir mentor.

[Fiche Refugies.info](#)

[Universités et réfugié.e.s](#)

